

# Fiche horaire du mois de septembre 2022

A retourner au plus tard le 12 du mois suivant



Contrat de travail					
<b>Entre</b>	Absence			Motif	
L'employeur :	Du / /	au / /			
Et	Du / /	au / /			
Le Salarié :	Du / /	au / /			

Absence			Motif	<b>Mise en place de la cotisation Retraite Supplémentaire</b>
Du / /	au / /			
Du / /	au / /			
Congés			Nombre de repas :	Condition d'exigibilité : tous salariés non cadres ayant 12 mois d'ancienneté continue
			Logement : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Date d'adhésion :

Nombre d'heures	N°35	N°36	N°37	N°38	N°39
Lundi		5)	12)	19)	26)
Mardi					
Mercredi					
Jeudi	1)				
Vendredi					
Samedi					
Dimanche					
<b>Total Heures du mois</b>					
<b>Heures supp</b>					

Observation : (versement d'acompte , saisie sur salaire, ...):

Fait à Le

Signature de l'employeur : ,

Signature du salarié :

Contact:

Courrier AGRI EMPLOI SERVICES - Chambre d'agriculture du Cantal - 26 rue du 139ème RI - 15000 AURILLAC  
e-mail [agriemploi.services@reseaufnsea.fr](mailto:agriemploi.services@reseaufnsea.fr)  
tel 04.71.45.55.63

**Tout événement en cours de mois (Maladie, accident, fin de contrat...) doit nous être communiquer dans les 3 jours de la survenu.**

Toutes les fiches horaires sont disponibles sur les site de la fdsea du Cantal

[www.fdsea15.fr](http://www.fdsea15.fr)

